

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	J E E P	C J - 6 (moteur C)	CH 0442 53

Constructeur	AMC JEEP CORPORATION, Southfield, Michigan 48076 (USA)
Identification	"J.M84HC" devant le No du châssis = millésime (0 = 1980)
Plaquette constructeur	dans le compartiment du moteur, à gauche, sur l'aavant
N° du châssis	à droite, à l'avant latéralement sur le longeron, derrière l'essieu avant (frappé par l'importateur)
Identification du moteur	" C " à droite, latéralement sur le bloc, devant le distributeur d'allumage
Importateur principal	J.H. KELLER AG., Automobile, Vulkanstrasse 120, 8048 Zürich
Véhicule homologué	-

Châssis			Moteur				
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4	Marque	A M C		
Direction	mécanique, s.d. assistance hydraulique		Construction	en ligne	Type	6-25B 2bb1.(C)	
Transmission	mécanique synchronisée		Carburant	B	Temps	4	
Nombre de vitesses	4x2	Entraînement	toutes roues *	Refroidissement	eau	Position	avant
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, AV=disques/AR=exp.interne, assistance par dépression, sur toutes les roues, soupape proportionnelle, sur les roues arrière		Alésage	95,25	Course	99,06	
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur les roues arrière		Cylindrée	4233	CV-impôt	21,55	
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire		Puissance en kW	82	ΔV/min	3400	
Ralentisseur	-		CV	112 SAE-net	Bruit à l'arrêt	74 dB/A ΔV/min 2550 **)	
Contrôle 2 circuits	par différence de pression; lampe-témoin combinée		Silencieux	1 = 430 x 240 x 140 mm	Mesure des gaz	ECE-15/03; CO = 1,94 % à 720 t/min ***)	
			Déparasitage	OCE, annexe 8, chiffres 3+4 = D			

Carrosserie	ouverte avec capote ou avec pavillon			Poids	avant	arrière	total
Nombre de portes	2 + 1	Indic. vitesse	km/h	Poids à vide	730	830	1560
Ceintures sécurité	SAE-J-4c	Rétroviseurs	gauche / droite	Charge utile	65	575	640
Cale	-	Attelage	sur demande	Poids total	795	1405	2200
Antivol	verrouillage de la direction			Garantie fabr.	2200		
Nombre de places	1 8 av 2	centre	ar 6	Dimens. pneus	H 78 B 15	H 78 B 15	(Variantes +)
Dimensions	intérieur	extérieur	Empattements	Ply/bars	4 / 2,25	4 / 2,25	voir
Longueur		4700	2630	Charge	1600	1600	remarques)
Largeur	(1600)	1570	Essieu double	pour V max	150	150	
Hauteur	(1830)	1930	av 1310 ar 1280	Jantes (acier)	6,0 x 15"		
Porte à faux	lat.	Voles	av - ar -	Garantie poids remorquable avec frein	5460		
	av 600	ar -		Garantie poids remorquable sans frein	780		
Distance volant - vers l'avant du véhicule	ar 970	Braquage	g 12500 d 12300	Garantie poids de l'ensemble (remorque avec frein)	7660		
				Poids remorquable testé	-		
				Vitesse maximale selon le constructeur	120 km/h		
				Vitesse maximale testée	-		
	() = avec pavillon						

Équipement	§) SEALED BEAM DOT ou HCR (E)	
Feux de route	SEALED BEAM DOT ou HCR (E)	
Feux de croisement	A (E)	
Feux de position	SAE AIRST 74	
Feux rouges	SAE AIRST 74	
Feux stop	SAE AIRST 74	
Clignoteurs	av 1 (E)	ar SAE AIRST 74
Catadioptres	av AV + AR	ar SAS A.. DOT
Feux de gabarit	av AV + AR	ar
Feux complémentaires		
Eclairage plaque	1/ combiné	
Essuie-glace	2/ balais avec BR lave-glace	
Avertisseurs	SPARTON LO	
	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation :

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	J E E P C J - 6		
Homologation N°	CH 0442 53		
Carrosserie	ouverte avec capote ou pavillon		
Places	total	8	
	avant		2
Poids à vide	1560	Carburant	B
Charge utile	640	CV-impôt	21,55
Poids total	2200	Cylindrée	4233

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Transmission / entraînement: avec boîte complémentaire route/terrain; sur toutes les roues avec déclenchement de la traction avant.
- **) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 50 km/h, M2, 1A 3,07 = 80 dB/A.
- ***) Mesure des gaz : la vignette ECE-15 se trouve dans le compartiment du moteur, à l'arrière, sur l'auvent.
- +) Variante de pneus : HR 78 - 15 charge 1500 (2,25) V-max. 180 km/h.

§) Modifications par l'importateur:

- les feux de position/clignoteurs AV d'origine sont démontés; des feux homologués E sont montés sur le pare-chocs;
- les clignoteurs AV latéraux doivent être débranchés (clignotent alternativement);
- les catadioptres d'origine sont insuffisants; il en est monté 2 complémentaires SAE A.. DOT;
- des bavettes sont obligatoires à l'arrière;
- si équipé de banquettes USA, avec dossiers, l'une en face de l'autre, l'importateur modifie l'intervalle à min. 1300 mm.

L'intervalle entre les feux de croisement est admis selon lettre de l'Office fédéral de la police du 09.01.70.

Lieu et date de l'homologation Zurich, 21.+22.02.80

Service fédéral d'homologation